



960, chemin du mas de Guiraud
30000 Nîmes
tél: 04 66 02 11 44
secretariat@legrezan.fr



TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

*Choisissez un investissement
utile et solidaire.*

Agissez en faveur de l'insertion

En vous engageant auprès des enfants et adolescents accueillis et de nos professionnels, vous agissez en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté.

Vous permettez à ces jeunes en perte de repères de s'initier à des gestes techniques, d'exprimer leur créativité, de découvrir un métier tout en étant accompagnés dans la réussite de leur projet. Comme d'autres entreprises déjà impliquées à nos côtés, vous participerez, par le versement de la taxe d'apprentissage, à l'émergence et la concrétisation de projets pédagogiques.

Nos réalisations

Grâce à la taxe d'apprentissage, le Dispositif I.T.E.P « Le Grézan » a pu :

Développer des projets pédagogiques innovants :

- Expérimentation d'un éco-lieu à Remoulins, lieu de valorisation, de développement des savoir-faire et d'éducation à l'éco-responsabilité ;
- des ateliers cuisine en partenariat avec le C.F.A de Marguerittes ;
- des ateliers horticoles au sein de la Pépinière municipale ;
- des ateliers de découverte professionnelle au sein de l'entreprise VATEL



Financer du matériel le mieux adapté pour une formation professionnelle de qualité : chantiers d'insertion

- Achat de matériels informatiques,
- Achat d'équipement de protection individuelle (EPI)
- Aménagement et rénovation des salles de formation.



Promouvoir l'insertion professionnelle :

- Visites d'entreprises,
- Mise en stages professionnels,
- Accompagnement éducatif dans les chantiers d'insertion.



Adhésion à l'association ACTIPARC de la ZAC du Grézan.

Comment verser la taxe d'apprentissage en 2024 via la plateforme nationale « SOLTÉA »

Solde de la taxe d'apprentissage : employeurs, comment désigner les établissements auxquels celui-ci doit être versé ?

Suite à leur déclaration en DSN, les employeurs redevables du solde de la taxe d'apprentissage peuvent se connecter à la plateforme SOLTÉA pour affecter tout ou partie du solde de leur taxe d'apprentissage à un ou plusieurs établissements habilités jusqu'en septembre. La connexion s'effectue par l'intermédiaire de Net-entreprises.

Le choix de répartition des employeurs sur la plateforme peut se faire à trois échelles différentes :
vers un ou plusieurs établissements
vers une ou plusieurs composantes-établissements secondaires
vers une ou plusieurs formations

Pour accéder à la plateforme Soltéa : [SOLTÉA, plateforme du solde de la taxe d'apprentissage | SOLTÉA, plateforme de répartition du solde de la taxe d'apprentissage \(education.gouv.fr\)](#)



Recherche l'ITEP Le Grézan :

Catégorie légale d'établissement : CTE PROTECTION DE L'ENFANCE ET
ADOLESCENCE GARD LOZERE

Sigle ou appellation : ITEP

N° SIRET : 77591530900071

VALIDEZ votre choix définitivement

- La Caisse des Dépôts et Consignations reversera automatiquement les fonds à l'ITEP Le Grézan,
- Vous n'avez plus besoin de documents justificatifs (la promesse de versement et le reçu libératoire sont supprimés).

En vous remerciant très sincèrement au nom des adolescents que nous accueillons et du personnel de l'établissement.

Monique GODIN

Directrice Adjointe du Pôle médico-social

Site internet : www.cpeagl.org

